

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(8\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 18 janvier 1866](#)

Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 18 janvier 1866

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (8)

Collation 2 p. (279r, 280v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 18 janvier 1866, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45432>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 janvier 1866](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)

Lieu de destination 6, rue du Pont-de-Lodi, Paris

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin confirme à Lecoq de Boisbaudran que le travail de son notaire Borgnon, qui s'est séparé de son confrère qui sert les intérêts d'Esther Lemaire, lui fournira un bon état des lieux. Il explique que le travail de Borgnon contrarie le projet de ses adversaires d'un partage immédiat de la communauté de biens sur la base de l'inventaire du 30 janvier 1864. Il signale à Lecoq de Boisbaudran que ses adversaires cherchent à s'adjoindre les services de son ancien comptable Vigerie, et il l'informe qu'il craint qu'ils veuillent provoquer une expertise. Godin demande conseil à Lecoq de Boisbaudran au sujet d'une éventuelle expertise.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Finances personnelles](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Borgnon \[monsieur\]](#)
- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Vigerie, A.](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Luire le 14 janvier 1866 279

à Monsieur Louis de Boisbaudran

Monsieur

Je crois que le détail de M. Borgnon me rassure. Je dois me rassurer ainsi puisqu'il faut
être sûr que vous n'avez pas de agents de M. Godin
dans votre affaire qui M. Borgnon a dû
se rassurer de son collègue pour doubler mon
droit - je dis que la copie du traité de
M. Borgnon devra vous faire voir assez clai-
rement l'état des choses accomplies.

Le fait que mes adversaires avaient proposé
ou leur paraît pas attent. ils avaient immédiatement
compris l'espérance de partager les valeurs
mobilières par une homologation immédiate
du projet de partage qu'ils avaient préparé
sur mon intention du 30 janvier 1866 et qui
d'après leur compte devait mettre aux mains
de M. Godin 4 à 500 mille francs environ
je pense qu'ils sont fort embarrassés en ce
moment du résultat du travail que M. Borgnon
a ajouté comme appendice au travail de Drouilh
surtout de mes écritures qu'il avait fait à l'époque
travail préparatoire de la liquidation de la
société mais dont le dernier voulait faire l'objet
d'un partage préalable. Je crois qu'ils craignent
d'être maintenant débarrassés d'un point et qu'ils
cherchent à attaquer par un autre côté je suis
persuadé de tentatives de chantage qui m'arrivent que
les agents de M. Godin traduisent en ce moment

a desjoints ^{ancien} de comptabilité est veuve
qui a quitté ma maison au mois d'avant
dernier et qui s'est remplacée

ces demandes me font voir qu'ils se
disposent à proposer une sapotie et qu'ils
cherchent les moyens de se la rendre la plus
faute je me demande si les sapotes sont laissés
à choisir des parties et si je n'ai aucun moyen
à prendre en vue de l'irréductibilité de cette sapotie
attendant les questions qu'il nous paraît
être de me faire je m'empresse de répondre

M. Bragnon me prie de faire observer à
M. J. Favier qu'il ne refuse pas la paternité
de quelques phrases qu'il a cru devoir prendre
une de ses lettres pour l'introduction de son
travail pour qu'il ne paraît pas au-
cun jour

Veuillez agréer mes sentiments respectueux

Goethe